



Les inscriptions se feront le mercredi 6 Septembre 2023 à la salle polyvalente de 13h30 à 15h30.

La reprise des cours aura lieu au dojo de la salle polyvalente d'Orgelet :

le Mercredi 6 septembre pour le groupe qui a cours de 14h45 à 16h15

le Mercredi 13 septembre pour le groupe qui a cours de 13h30 à 14h45

GROUPE		MERCREDI
Eveil-Judo 2 , Mini-Poussin et Poussin débutant	né en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018	13h30 - 14h45
Poussin 2 confirmés, Benjamin, minime et cadet	né entre 2007 et 2014	14h45 - 16h15

Les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de licenciés

Renseignements :

Enseignante : Sandrine PIET 06.81.67.88.36

Président : Jean-François COLLIN 06.73.00.23.94

site internet: <https://orgeletjudo.ffjudo.com>

Facebook : Orgelet Judo

Tarif pour la saison 2023/2024 :

125€ (licence 41€ + cotisation 84 €) pour 1 personne

220€ (licences 82 € + cotisations 138 €) pour 2 personnes

315€ (licences 123 € + cotisations 192 €) pour 3 personnes

Réductions sur le tarif de l'inscription :

* Aide de l'Etat de 50 € (opération Pass'Sport). Valable 1 seule fois dans le club de son choix.

Cette aide concerne les enfants de 6 à 17 ans révolus (nés entre le 16/09/2005 et le 31/12/2017) bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire.

Vous devez indiquer lors de l'inscription, le code individuel de votre enfant reçu par mail, pour bénéficier de l'aide.

Si vous bénéficiez de cette aide, la réduction sera faite à l'inscription (l'offre est valable jusqu'aux vacances de Noël).

Documents à fournir :

- Formulaire de licence FFJDA de la saison sportive 2023/2024.
- Feuille d'inscription du club.
- Attestation QS-Sport ou Certificat médical comportant la mention "pas de contre indication à la pratique du judo en compétition".
- Le passeport de judo (à partir de 2017). Le passeport est obligatoire, il coûte 8€ et est valable 8 ans (prévoir une photo d'identité).
- Le règlement de l'inscription par chèque (à l'ordre d'Orgelet Judo) ou en espèces.
- Code justificatif de l'aide Pass'Sport pour les bénéficiaires de l'ARS

Pour les nouveaux, 2 séances d'essai gratuites jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Après les vacances de la Toussaint, 1 séance d'essai gratuite, et possibilité ensuite de refaire 3 séances d'essai supplémentaire en réglant les 41€ de licence.

